

LA CONSTITUANTE !....

La Vérité proteste, en ces termes, contre la nouvelle décision prise par la Chambre à l'égard de la Chambre elle-même :

A partir d'aujourd'hui, 30 août 1871, la France possède une nouvelle Assemblée constituante. Ce grand nom et ce grand rôle n'ont pas effrayé la majorité ; dans la droite et au centre, personne ne s'est senti troublé des souvenirs immortels de la Constituante de 1789 et des souvenirs honorables de la Constituante de 1848. *Rien n'égale la hardiesse des nains pour escalader, avec cette désinvolture, avec ce sans gêne, les statues redoutables et vénérées des géants.*

Mais à quel propos les députés élus en février, pour signer une paix telle quelle, ont-ils pris cette héroïque décision et envahi si audacieusement le domaine de l'histoire? Le premier prétexte venu leur a été bon. De tous les points du pays s'élevaient des voix indépendantes pour leur crier : *« Prenez garde ! Votre mission est terminée ; vous allez devenir des usurpateurs inconscients et préluder, par vos coups d'Etat parlementaires, aux usurpations qui se font à coups de sabre ou à coups de pavés ».*

La presse républicaine entière les rappelait au devoir, à la raison, à la modération, si convenables en tous temps, et si nécessaires quand il s'agit de vie ou de mort pour la patrie ; les vœux des citoyens s'exprimaient et continuent à s'exprimer par un pétitionnement monstre, par une agitation légale qui gagne chaque jour en étendue et en profondeur. Ils n'ont rien écouté.

Notre sol est couvert de ruines, tristes témoignages de l'invasion ; notre capitale incendiée fume encore ; nos paysans, réduits à l'extrême misère, chôment et mendient, faute de bêtes de labour et de grains pour ensemer leurs champs. Il leur faudrait une aide

efficace, une avance de quelques millions, qui leur est promise , et dont le projet de loi est élaboré; que les paysans, que les propriétaires ruinés attendent.

Le budget ordinaire se solde en déficit; le budget extraordinaire et le budget rectificatif ont besoin de ressources nouvelles ; il faut payer des milliards aux Prussiens ; il devient urgent de reconstituer le crédit et les finances, d'attirer le capital de l'étranger, d'accélérer la circulation dans les veines du corps social, épuisé par tant d'efforts et tant de cruelles saignées. Qu'on attende ! Si le ministre a besoin d'argent, nous lui voterons au pied levé, entre deux discours de politique pure , des impôts de hasard, qui achèveront l'œuvre de la guerre et qui tariront la richesse publique dans ses sources; peu importe cela, et c'est bien du crédit, de la prospérité , de l'avenir industriel et commercial de la France que nous avons souci!

Pas d'armée homogène , mais la division et la discorde entre les vieux régiments et les régiments de formation récente : peu importe encore , pourvu que la gendarmerie ait un bon esprit, et pourvu qu'il y ait assez d'hommes préposés à la garde des pontons.

Armée, finances, administration, indemnités aux victimes de nos désastres... L'Assemblée nationale se soucie bien de tout cela ! Ces questions importunes, elle les renvoie là où sont passés les vieux programmes et les vieilles promesses, l'engagement d'oublier les haines des partis, de renoncer aux espérances anarchiques, de travailler modestement et utilement à rétablir l'ordre, à raffermir l'autorité d'un gouvernement provisoire , à préparer l'œuvre de ses successeurs... C'était bon quand elle demandait aux électeurs un mandat pour siéger à Bordeaux. Mais à présent, après six mois d'impuissance clairement dénommée , rendue palpable, non par les

faits, mais par l'absence d'œuvres et de travaux effectifs, cette Assemblée se déclare Constituante .

Constituante ? Et pourquoi ? Pour définir les pouvoirs de M. Thiers. Pour décider s'il viendra à la tribune comme simple député , ou s'il fera, la veille, annoncer sa visite par un huissier. Pour assigner à ses fonctions un terme de deux ou de trois années, ou pour établir qu'il ne durera qu'autant qu'un caprice de majorité ne l'aura pas abattu.

Tel est du moins le prétexte . Quant à la raison vraie, elle est complexe , mais facile à pénétrer. Grâce à la vertu de ce nom de Constituante, l'Assemblée compte prolonger son existence aussi longtemps qu'il le faudra pour arriver à ses fins. Le malheur, c'est qu'il y a autant de fins différentes que de partis : *tot capita, tot sensus*, et que l'éternité même ne suffirait point pour faire aboutir la moins déraisonnable . Le drapeau blanc sans tache ou le drapeau blanc nuancé de bleu ; le coq gaulois, l'aigle déplumée . . . voilà les emblèmes dont ceux-ci et ceux-là rêvent le retour; il ne leur manque rien, que des hommes, du souffle , l'appui du pays et la foi en leurs principes.

Pendant ce temps, si bien employé, les soudards de l'empereur Guillaume parquent dans les rues de nos villes et de nos villages ! La mutilation toute fraîche de l'Alsace et de la Lorraine reste à l'état aigu ; l'activité productrice de la nation s'arrête ; les problèmes sociaux, discutés dans l'ombre après une explosion prutalement réprimée aigrissent les esprits et préparent de nouvelles insurrections. Il se forme autour de nous, au milieu de nous, malgré le silence par ordre , des générations haineuses, aveuglées par la convoitise, aiguillonnées par l'espoir de la vengeance ; nous flottons entre la menace du régime des *pronunciamientos* et la perspective de la décrépitude byzantine ; nous glissons chaque jour d'un degré sur le

penchant de l'abîme ou s'engloutissent les civilisations mortes et les nations pourries.

Que fait tout cela ! Est-ce que l'Assemblée constituante de 1871 ne va pas prononcer solennellement que M. Thiers, responsable et entouré de ministres responsables, sera président de la République, en attendant qu'elle accomplisse un autre acte constituant de même valeur, ce qui ne saurait tarder ?

Eh bien ! Il ne sera pas dit que nous assisterons, sans protester, à ce suicide du pays. La loi n'est pas votée encore, elle n'a pas été promulguée au *Journal Officiel*; nous avons le droit entier, nous nous sentons le devoir rigoureux de la combattre, de la repousser avec toute notre énergie. Au nom de tous les républicains sincères, au nom de tous ceux qui aiment leur patrie d'un amour éclairé, qui la chérissent d'autant plus qu'elle a souffert davantage et qu'elle n'a trouvé que des médecins incapables, nous refusons de reconnaître à l'Assemblée élue le 26 février le caractère de Constituante.

L'Electeur du Finistère, 2 septembre 1871

CORRESPONDANCE SPECIALE DE L'ELECTEUR.

Paris, 30 août 1871,

A Paris, comme en province, on attend avec la plus grande anxiété le dénouement de la crise qui doit décider des destinées de

notre pays. Les informations qui nous parviennent de Versailles sont unanimes à nous montrer la confusion qui règne dans les divers groupes parlementaires. Les amendements nouveaux succèdent aux propositions nouvelles, et l'on voit tour-à-tour des groupes se rallier et se séparer ensuite . Ce matin, la majorité de la droite semblait avoir abandonné la proposition Rivet, amendée par les considérants Vitet pour se rallier à la proposition de M. Buffet, c'est-à-dire à la **Constitution de 1848** qui concentre tous les pouvoirs entre les mains de ministres responsables et ne permet au président de communication avec la Chambre que par voie de messages. En d'autres termes, c'est vouloir réduire à l'impuissance le grand orateur.

Les deux centres et la gauche républicaine paraissent disposés à voter la nouvelle proposition de M. de Choiseul que je résume en deux mots : Les pouvoirs du président de la République seraient, limités pour la durée à ceux de l'Assemblée ; il serait responsable , ainsi que ses ministres , il serait entendu par la Chambre lorsqu'il le croira convenable .

De ce que je viens de dire, il résulterait que le projet de la commission est destiné à un complet avortement. Eh bien ! A la dernière heure , on annonce , qu'après les nombreux pourparlers entre les principaux groupes parlementaires, l'entente semble pouvoir s'établir sur la proposition de la commission modifiée par l'amendement Dufaure.

Résumons-la donc , afin de bien comprendre ce qui va, ce qui doit se passer en ce moment à la Chambre . Dans le rapport, négation du sens de titre de président de la République ; — affirmation du pouvoir constituant, dans les considérants ; — responsabilité du président , dans le projet de loi. Voilà les trois objectifs de la discussion.

Ajoutons-y les compliments demandés par M. Dufaure que l'extrême droite, oubliant que sans M. Thiers elle aurait été balayée elle avec son drapeau blanc au 18 mars, se refusait à lui accorder.

La gauche ne peut voter la proposition avec le sens qui lui est donné par le rapport et surtout avec les considérants qui précèdent le projet de loi. De son côté, la droite ne votera pas la proposition, si les considérants sont écartés.

Dans ces données, il est clair que tout va dépendre des incidents de la séance, des explications échangées, des discours prononcés. Puisse l'image de la Patrie désolée se dresser, au moment du vote, devant les yeux des représentants.

Au milieu de ces agitations parlementaires, un seul homme se montre calme et résolu. C'est M. Thiers, il est disposé à accepter le pouvoir s'il lui est accordé dans des conditions de confiance et de dignité, et si on entoure sa responsabilité des garanties qu'il juge indispensables. Sur le conseil de ses amis, il se serait décidé à assister à la séance et à prendre la parole. On croit à un grand discours de M. Gambetta.

oooooooooooooooo

L'Electeur du Finistère, 2 septembre 1871